

- COMMUNE DE BOFFRES -

Compte-Rendu N°08 -2020

Réunion du Conseil municipal du 20 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt octobre à 19h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Boffres s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mr JUGE Hubert, Maire.

Étaient présents : JUGE Hubert, RIAILLON Jean, CUCCIA Hélène, BLONDEL Corinne, CLEMENT Agnès, ARNDT Antony, BEROUD Pierre, JULIEN Marcel, AGUADO Annick, CHOSSON Virginie.

Procurations :

Mme ORBAN Nathalie absente, donne procuration à Mr JULIEN Marcel ;
Mme ROUMANET Odette absente, donne procuration à Mme AGUADO Annick ;
Mr CHAUCHARD Christian absent, donne procuration à Mme CUCCIA Hélène ;
Mr DESBOS Marc absent, donne procuration à Mr RIAILLON Jean ;
Mr JULIEN Brice absent, donne procuration à Mme CLEMENT Agnès.

Secrétaire de séance : Mme CHOSSON Virginie

Le conseil municipal débute en rendant hommage à

SAMUEL PATY

avec une minute de silence, afin d'honorer la mémoire et l'engagement de ce professeur d'Histoire, assassiné sauvagement le vendredi 16 octobre

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal.

DEBAT :

Mme AGUADO Annick veut revenir sur les termes utilisés dans le dernier compte-rendu, précisant qu'elle n'a pas parlé du "Cas Odette". Terme qu'elle trouve inadapté et inapproprié.

Mr le maire intervient disant que le sujet est clos, qu'il faut passer à autre chose.

Mme AGUADO Annick poursuit en précisant qu'elle avait évoqué un "événement indésirable" et que cet événement amenait à se poser la question du rôle, de la fonction des membres, et de notre place en tant qu'élus.

Suite à cela, Mme AGUADO Annick fait lecture d'une demande de **Mme ROUMANET Odette**, qui souhaite que sa lettre lût lors du dernier conseil municipal soit annexé au compte-rendu. Si sa demande est refusée, elle l'enverra elle-même aux instances concernées. Elle souhaite également remercier les personnes qui l'ont soutenue suite à cet événement qui fut douloureux pour elle.

Mme CHOSSON Virginie aurait souhaité que son intervention apparaisse par rapport au livret

d'accueil, du fait qu'elle n'a pas été sollicité pour la préparation, hors faisant partie de la commission communication, elle aurait souhaité être conviée pour participer aux projets.

Adopter à l'unanimité 15 voix.

2. Convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle "santé au travail".

La commune adhère actuellement à ce service, suite à son évolution une nouvelle convention d'adhésion est proposée, avec un coût par agent de 65 euros et des frais de gestion du centre de gestion de l'Ardèche de 2 euros.

Délibération pour accepter la nouvelle convention proposée, les nouvelles conditions tarifaires, et autoriser le maire à signer cette convention.

Adopter à l'unanimité 15 voix.

3. Autorisations spéciales d'absence des agents.

Mr le maire présente les différents points.

DEBAT :

Mme AGUADO Annick se renseigne sur l'existence d'un minimum statutaire, demande si le centre de gestion propose un cadre.

Mr RIAILLON Jean précise qu'après avoir comparé, la proposition faite est considérée comme correcte auprès des services de la CCRC.

DELIBERATION :

À l'occasion de certains événements familiaux : naissance, mariage, décès...

• Mariage ou Pacs

- de l'agent : 5 jours ouvrables.
- d'un enfant, d'un petit-enfant : 3 jours ouvrables.
- d'un ascendant : frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur : 1 jour ouvrable.

• Décès

- conjoint, enfant : 3 jours ouvrables.
- parents, beaux-parents, gendre, belle-fille, petits-enfants : 3 jours ouvrables.
- frère, sœur : 1 jours ouvrables.
- grands-parents : 1 jour ouvrable.
- oncles, tantes, neveux, nièces, beaux-frères, belles-sœurs : 1 jour ouvrable.

• Naissance ou adoption

- 3 jours pris dans les 15 jours qui suivent l'évènement cumulable avec le congé paternité.

• Hospitalisation

Du conjoint (grave maladie), enfant jusqu'à 16 ans : 3 jours ouvrables.

- **Garde d'enfant malade**

Durée des obligations hebdomadaires de service +1 jour, doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence.

- **Déménagement**

1 jour ouvrable.

Un justificatif est à fournir lors d'une demande d'autorisations spéciales d'absence.

Au vu de certaines nouvelles dispositions législatives, certains nombres de jours seront amenés à être ajustés.

Adopter à l'unanimité 15 voix.

1. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

DELIBERATION :

Autorise le maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, il sera chargé des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, et de leur expérience et profil, et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits et budget.

Adopter à l'unanimité 15 voix.

2. Point financier.

Point présenté par **Mme AGUADO Annick**, déléguée à la commission budget, finances et numérique.

Mme AGUADO Annick rappelle que les dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22, notamment des dépenses. Ce compte rendu doit, en principe, être fait à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

En l'absence de formalités prescrites par la loi, ce compte rendu peut, soit être présenté oralement par le maire, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux.

En tout état de cause, ce compte rendu doit assurer au conseil une information complète.

Mme AGUADO Annick présente alors un tableau distribué aux membres du conseil présents. Il est souligné que certaines dépenses ont été gelées du fait de l'épisode sanitaire lié au COVID.

Certaines inscriptions budgétaires telles que les frais de publications de 1500 euros devront être revues lors du prochain budget, idem pour les indemnités du comptable public (comme cela a déjà été discuté sur le principe lors d'un précédent conseil municipal), les honoraires frais d'avocats...

DEBAT :

Mr le maire, précise qu'un tel tableau avec tous les moindres détails, est compliqué à faire. Pour les indemnités du comptable public, celles-ci seront directement intégrées dans ses factures. Pour les

frais d'avocats, la somme fait réagir plusieurs conseillers. Il s'agit de procédures en cours et non réglées par le mandat précédent, une rencontre avec l'avocat est prévue la semaine prochaine.

Mme AGUADO Annick revient sur le caractère légal de l'obligation de rendre compte suite au mandat qui a été accordé au maire pour certaines décisions, et que cela permet d'avoir une transparence et une clarté envers le conseil mais aussi envers la population.

Mme AGUADO Annick conclut en précisant que le budget s'exécute conformément, et qu'il va y avoir des points de réflexion pour permettre des économies d'un côté, et pouvoir investir de l'autre (école par exemple)

3. Durée d'amortissement concernant le fonds de concours de 2019.

En 2019, un fonds de concours (*subvention*) a été versé à la CCRC pour les travaux de la traversée du village pour 16 862.86 euros au compte 2041511.

Cette écriture correspond à une charge en fonctionnement et un produit en investissement.

Mr le maire propose d'amortir cette somme sur un an sur l'année 2020, car en raison des élections et de la Covid les dépenses d'investissement sont réduites.

Adopter à l'unanimité 15 voix.

4. Décisions modificatives pour permettre l'amortissement du fonds de concours (dépense 2019) ainsi qu'une régularisation du budget.

Il convient de prévoir une décision modificative pour régulariser l'amortissement du fonds de concours ainsi qu'une anomalie budgétaire.

Cette délibération est un jeu d'écritures dans le budget.

Mr le maire propose :

- Recette d'investissement

21312/041 : + 10 000

- Dépense d'investissement

2135/21 : + 10 000

- Dépense d'investissement

6811/041 : + 16 862.86

023 : - 16 862.86

- Recette d'investissement

28041511 : + 16 862.86

021 : - 16 862.86

Adopter à l'unanimité 15 voix.

1. Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

DELIBERATION :

Le conseil municipal :

- Donne son accord pour que la commune opte pour le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par le syndicat Mixte NUMERIAN.
- Donne son accord pour que le maire signe la convention et les avenants éventuels entre la commune et la préfecture portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de l'égalité.
- Désigne Mme LEGLENE Béatrice, secrétaire de mairie, comme responsable de la télétransmission pour la commune.

Adopter à l'unanimité 15 voix.

1. Prime de départ en retraite de Mr CROS Alain.

Mr le maire propose la somme de 500 euros, sachant que l'ex-secrétaire de mairie a eu la somme de 1000 euros correspondant à 720 euros de prime annuelle et 280 euros de prime de départ en retraite.

DELIBERATION :

Le conseil municipal décide de verser la somme de 500 euros.
Autorise le maire à signer tout document découlant de cette décision.
Décide d'inscrire cette dépense à l'article 6232 " fête et cérémonie " du budget 2020.

Adopter à l'unanimité 15 voix.

DEBAT :

Un moment de convivialité sera prévu. Le contexte actuel lié au COVID ne permet pas de prévoir des moments comme ceux-ci à l'heure actuelle.

En attendant ce moment, l'ensemble des membres du conseil municipal tient à exprimer ses plus sincères remerciements à Mr CROS Alain pour son dévouement à l'égard de notre commune, notamment auprès des enfants au sein de l'école de Boffres.

2. Bons cadeaux Noël du personnel.

Mr le maire propose la même somme que l'année dernière, soit 100 euros de bons d'achat par agent.

DELIBERATION :

Le conseil municipal accepte :

- D'octroyer des bons cadeaux de Noël au personnel communal ;
- Décide de fixer le montant de 100 euros par agent ;
- Précise que cette somme sera inscrite à l'article 6232 "fête et cérémonie".

Adopter à l'unanimité 15 voix.

★ QUESTIONS DIVERSES

X Pibou

Mr le maire propose d'annuler ce moment de convivialité, dû à la situation sanitaire actuelle, et de proposer une date au printemps.

Les arbres seront certainement plantés avant.

DEBAT :

Mme CHOSSON Virginie revient sur le projet de verger. Qu'il s'agit d'une décision extérieure au conseil municipal, et prise sans concerter l'ensemble des nouveaux élus . Que sur 12 arbres correspondant aux 12 nouveaux élus, certains peuvent peut-être être répartis sur la commune, comme à l'école, ou différents endroits pour que l'ensemble de la population en profite, ou pour embellir les entrées du village (...), et se pose la question quant à la récolte des fruits (attention aux éventuels conflits).

Mr BEROUDE Pierre acquiesce l'idée d'arbres pour l'école qu'il aurait également évoquée, et propose un travail des collégiens pour créer des tablettes de présentation des différents arbres.

Mme BLONDEL Corinne précise que par rapport aux arbres, des ateliers intergénérationnels peuvent être mis en place.

X Semaine de la transition écologique

Mr le maire laisse la parole à Mr RIAILLON Jean.

Mr RIAILLON Jean précise que la semaine de la transition écologique se fera du 16 au 22 novembre 2020, et des journées d'animations vont avoir lieu sur différentes communes de la CCRC. La commune de Boffres va recevoir des ateliers sur différents thèmes à la salle des fêtes (retour sur l'exploitation d'une miellerie, rencontre avec des agriculteurs, organisme de déploiement photovoltaïque...).

Pour la journée du 20 novembre :

Le matin : reportage sur le principe des centrales villageoises avec pour exemple la miellerie de Champis ; puis réunion avec les agriculteurs et Assurance Énergie pour "faciliter" des projets photovoltaïques.

L'après-midi doit se dérouler avec le PNR (Parc Naturel Régional) pour la présentation du DIAG de l'étude de transition agricole "prospective pour une transition alimentaire en Ardèche".

Ce programme est en cours de finalisation par l'organisateur CCRC, et la tenue de ces ateliers est encore incertaine par rapport à la situation sanitaire (COVID).

X Changement de sens de circulation Rue des Templiers et de tonnage 3.5T

Mr le maire précise que ce choix est fait pour une question de sécurité, car circulation trop rapide dans cette rue et le croisement est compliqué.

Mme AGUADO Annick revient sur le fait de devoir revoir les conditions de circulation, de non-circulation, et de stationnement non civique dans l'enceinte du village.

MR le maire précise qu'une réflexion globale de la circulation dans le village est en projet

X Prêt de la salle "école des filles"

Mr le maire précise que la salle sera prêtée pour le marché du samedi matin uniquement en cas de mauvais temps.

Mme AGUADO Annick précise qu'en application de l'article L.2144-3 du Code de la Propriété des Personnes Publiques (CPPP), il s'agit d'une occupation du domaine public, et que cela donne lieu à redevance. Et qu'une convention doit être établie si une procédure est mise en place.

Mr BEROU D Pierre demande précision si le marché est déclaré en tant que tel ou en tant qu'association.

Mme CHOSSON Virginie demande précision par rapport aux conditions de prêt de la salle, notamment au niveau sécurité.

Mr le maire précise que le marché est au "stade de l'essai" ; la distribution se fera via les fenêtres de la salle (*identique que pour les paniers du pangolin*) pour respecter les règles sanitaires ; que lors de son utilisation, la salle sera rendu ménage fait.

X Achat de 2 panneaux d'affichage

Mr le maire présente 2 devis pour l'achat de 2 panneaux d'affichage : un panneau sera installé à la sortie du village côté cimetière, et un autre au niveau du bar du village.

Dimension des panneaux : 95x69 (possibilité de placer 9 pages de format A4).

Sur les 2 devis, celui de *Manutan collectivités* est donc retenu, d'autant plus que la mairie possède un avoir de 60€ chez eux, suite à une erreur de facturation sur l'achat du vidéo projecteur de l'école, vu par la secrétaire de mairie.

X Heures d'éclairages du village

Mr le maire propose de changer les heures d'éclairage, suite à des demandes, et à adapter selon les périodes. Mr le maire propose donc un arrêt des lumières le soir à 23h00, et un éclairage le matin à 05h00.

Mr BEROU D Pierre demande précision sur le type d'ampoules utilisées.

Mr JULIEN Marcel répond que l'ancien mandat avait fait mettre des ampoules bases consommations.

Mr le maire précise également que suite à une demande pour l'éclairage du lotissement chemin des acacias, il est en attente d'un document de Mr Bonnardel précisant que c'est à charge de la commune, comme pour la voirie.

X Déplacement de la plaque et de la chaire du temple

Mr le maire a été sollicité par l'Église protestante d'Alboussière pour récupérer la plaque où figurent les noms des Anciens combattants 14-18, ainsi que la chaire. Mr le maire précise qu'une demande avait été faite en 2013, et qui n'avait pas été acceptée car la plaque devait être déplacée au cimetière, ce qui n'a pas été fait depuis.

Mr BEROU D Pierre fait part qu'une non-réponse heurte les gens, qu'il s'agit d'objets de culte qui ne sont pas à leur place dans un bâtiment à rénover. Il fait remonter également que les gens souhaitent être tenus informé par l'utilisation future de ce lieu.

X Point sur l'école et le contrat de Mme CATALON Anastasia

Mme CLEMENT Agnès précise qu'un point sur les différentes réflexions en cours a été diffusé par mail à l'ensemble des conseillers

Le contrat de Mme CATALON Anastasia, ATSEM, est en cours jusqu'au 31 décembre. Celui-ci

est prolongé jusqu'à la fin de l'année scolaire, et est annualisé sur 26 heures. Une réflexion sur ce poste est à mettre en place pour la rentrée prochaine, notamment pour avoir 2 agents sur le temps des repas de la cantine.

Suite au conseil d'école, des points comme le réglage de l'alarme et de la ventilation sont à finaliser. La recherche de solutions pour le chauffage est également en cours, comme l'idée d'un chantier participatif pour l'isolation de la toiture.

Mme CHOSSON Virginie intervient sur l'importance et l'urgence de l'alarme de l'école qui n'est pas entendue dans la classe du haut, et propose de mettre un deuxième diffuseur sonore. C'est une question de sécurité.

Mme CLEMENT Agnès reprend en expliquant le travail qui est en cours par rapport au périscolaire. Des temps de réflexion et de négociation sont en cours avec la CCRC et la tribu. Mme CLEMENT Agnès explique succinctement que la CCRC souhaite redonner la compétence à chacune des communes du plateau à partir du 1er janvier 2021. Ainsi, la CCRC reversera par le biais de la CLECT une somme pour l'organisation et la mise en place de l'accueil périscolaire et extrascolaire. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) liant la Caf et la CCRC va être remplacée par une Convention de Territoire Globale (CTG).

À savoir, il y a actuellement une forte demande des familles sur les temps périscolaires, et il va falloir se décider rapidement sur ce que nous allons mettre en place.

Pour cette CTG, des réunions sous forme d'ateliers sont prévus les 4 et 17 novembre 2020 où est à définir la ligne de conduite sur les engagements, et prévoir des projets.

Mme CHOSSON Virginie précise qu'il s'agit de projets concernant les jeunes mais aussi les seniors notamment par rapport au numérique, comme l'avait évoqué Mme AGUADO Annick lors d'échanges de mails.

Mme AGUADO Annick demande si les communes n'ont pas leur mot à dire sur le fait que la CCRC rend cette compétence.

Mme CLEMENT Agnès informe que la décision était déjà prise au sein de la CCRC, la plupart des communes de la CCRC souhaitent conserver la compétence en direct. Que cette compétence est une compétence trop cadrée par DSP, et que l'on va donc gagner en souplesse. Mais que cela aura un coût, et que la somme reversée par la CCRC par le biais de la CLECT est une somme fixée sur les besoins de l'année 2019, année où il n'y avait pas de périscolaire le matin à Boffres.

Mr BEROUDE Pierre demande les disponibilités autres de garde possible sur la commune ; et d'une éventuelle aide pour faciliter les agréments.

Mr le maire informe qu'il n'y a que 2 assistantes maternelles sur la commune malgré la demande, qu'il n'y a pas de Relais d'Assistance Maternelle. Peut-être voir avec le RAM itinérant d'Alboussière.

Mme BLONDEL Corinne évoque une micro-crèche.

Mme CLEMENT Agnès précise que cela serait un investissement beaucoup trop élevé, uniquement à la charge de la commune, puisque la compétence n'a pas

Mme CHOSSON Virginie prend la parole pour proposer un projet.

Elle explique que suite à sa question posée lors de la réunion de présentation de la CCRC, sur la présence d'une compétence pour les équipements sportifs, et non une compétence pour le sportif en lui-même qui pourrait permettre, entre autres, des interventions d'ETAPS (*Educateur Territorial des Activités Physique et Sportive*) au sein des petites communes, elle a été contacté par les services concernés de la commune de Guilhaud-Granges pour une éventuelle mise à disposition de ses agents ETAPS.

Est donc proposé une ou plusieurs interventions d'ETAPS, mis à disposition par la commune de Guilhaud-Granges, à nos frais à savoir 40€/heure qui prennent en compte les coûts de charges salariales + les charges patronales + les frais de déplacement. À savoir, en général, un cycle est

composé de 8 à 10 séances. Soit 120€ par matinée comprenant 1 intervention pour chacune des classes de l'école. Mme CHOSSON Virginie précise que pour cette année, les planning des ETAPS étant fait, il s'agit d'un galop d'essai, et que si la demande perdure à Boffres, mais aussi dans les autres communes intéressées, des aménagements pourront peut-être voir le jour. La demande de devis est validée par le conseil et Mme Chausson doit partager ses informations avec Mme Clément pour l'avancée du projet.

X Food truck : les délices des mets

Mr le maire présente la proposition de l'installation d'un Food Truck (vente de crêpes, gaufres, kebabs, American burgers...), à partir du 9 novembre 2020 (*sauf juillet et août*), une semaine sur deux le lundi de 16h30 à 21h00.

Mme AGUADO Annick demande s'il s'agit d'une occupation du domaine public à titre gracieux.

Mr RIAILLON Jean précise que c'est à titre gracieux comme pour le camion pizza.

Mr Arndt Antony fait par que si on fait tous payer, ce n'est pas encourager à l'entrepreneuriat. Si la mairie fait payer quelque chose, il faut faire payer un minimum, juste les frais d'électricité.

Mme AGUADO Annick répond que l'occupation du domaine public est réglementée par la loi, et que sans cela, c'est le contribuable qui paye. Mme AGUADO Annick propose de mettre en place une convention pour l'occupation du domaine publique, comme pour le marché, au prix d'un euro symbolique. Elle s'engage à fournir un formulaire de convention.

Certains membres du conseil précisent qu'il n'y avait aucune convention ni taxe d'occupation du camion pizza lors du précédent mandat. Hormis la gratuité des pizzas fournies à l'occasion de quelques conseils municipaux.

X Révision PLU local

Mr RIAILLON Jean explique que la révision du PLU local est en cours, qu'il s'agit d'un travail fastidieux et que cela va impliquer beaucoup d'habitants d'une manière ou d'une autre.

Mr RIAILLON Jean explique brièvement que le PLU local (*Plan Local d'Urbanisme*) date de 2005, il a été révisé en 2011, puis en 2016 a été prescrit une révision, et qu'en 2019, le bureau d'études REALITE a réalisé le diagnostic. Le nouveau mandat reprend donc la main là-dessus.

Le 26 octobre 2020, à 9h30 en mairie de Boffres, va avoir lieu une rencontre Mairie / REALITE / CCRC pour un point travaux Diagnostique REALITE. Le but étant de mettre à disposition de la population les documents pour réflexion. Ne pouvant faire de réunion publique à cause de la situation sanitaire, une méthode de travail et de partage est en cours de réflexion (cahier registre pour faire des retours, via mails, accueil en mairie, et si possible mise en place d'ateliers avec registre de demandes pour collecter des idées et soumettre des propositions).

Mr RIAILLON Jean précise également que le PLU est une compétence de la communauté de communes, qui va donc assurer une validation règlementaire.

Il y a aussi le PLUiH (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat*) qui englobe les 13 communes de la CCRC.

Mr RIAILLON Jean revient aussi sur le fait qu'il faut régler les problèmes de non-conformités (demande de permis non faite, non finis...). Un courrier aux habitants concernés leur a précisé qu'il s'expose à une surtaxation de la part de la DDT (*Direction Départementale des Territoires*

X Le bulletin municipal Le Balfredo

Mme AGUADO Annick signale une erreur sur le bulletin municipal Mr Touvet apparaît comme

directeur de publication à la place de Mr le maire.

Mr le maire acquiesce et la correction sera donc faite.

Mme CHOSSON Virginie précise que faisant partie de la commission communication, elle aurait aimé être conviée pour participer à ce projet, et que cela est dérangeant d'apprendre des projets ou autres à travers le bulletin, et non directement en tant qu' élu.

Mr Riillon précise qu'il aurait préféré que l'on félicite le travail de la commission au lieu de souligner qu'un détail de forme et enfin il souligne le refus systématique de Mme chosson de supprimer son logo sur les photos du site internet.

→ Mr le maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 novembre 2020, à 19 heure.

Vu pour être affiché le 28 octobre 2020 conformément aux prescription de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire,

Hubert JUGE

